

Commune d'ÉMAGNY

**ARRÊTÉ DE POLICE TEMPORAIRE PORTANT
RESTRICTION DE CIRCULATION RD 14 ET DE STATIONNEMENT**

Le maire de la commune d'ÉMAGNY,

- Vu le code de la route,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par les arrêtés interministériels des 05 et 06 novembre 1992,
- Vu la demande formulée par l'entreprise SOBECA agissant pour le compte du SMIX ;

CONSIDERANT qu'en raison des travaux effectués en bordure de la RD 14 et pour assurer la sécurité des usagers de la voie il est nécessaire de mettre en place un alternat ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Entre le 31 août 2020 et le 11 septembre 2020, un alternat sera mis en place RD 14, en bordure de chaussée opposée aux maisons d'habitation entre le 20 et le 24 route de Moncley.

ARTICLE 2 : Pendant toute la durée des travaux, les dépassements sur l'emprise du chantier sont interdits quelles que soient les voies laissées libres à la circulation.

ARTICLE 3 : Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux et de part et d'autre sur une longueur de 20 mètres, excepté pour les véhicules affectés au chantier.

ARTICLE 4 : L'entreprise réalisant les travaux est chargée de réaliser la signalisation adéquate.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera affiché en mairie d'ÉMAGNY.

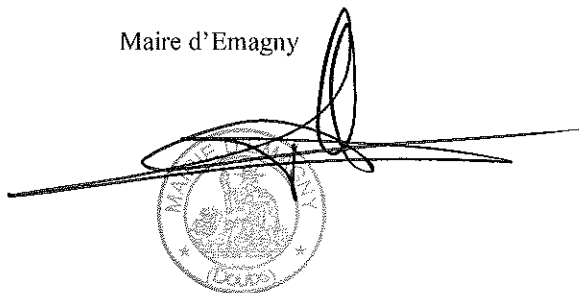
ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Madame la Présidente du Conseil Départemental – service du STA de Besançon,
Monsieur le Lieutenant, Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ECOLE-VALENTIN.

À EMAGNY, le 31 août 2020

Martial DARDELIN

Maire d'Emagny

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem and the text 'COMMUNE D'EMAGNY' around the perimeter. The signature is a complex, stylized scribble.